

LE PRINCIPE DE PRECAUTION : REGARD COMPARATISTE SUR LES RECENTES EVOLUTIONS JURIDIQUES (01/01/2014-31/12/2016)

Responsable scientifique : Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET, Maître de conférences, Chaire CNRS



Financement : PICS CNRS avec le Japon

Ce projet PICS, soutenu par le CNRS, met en place une collaboration sur trois ans entre le laboratoire du CERIC et le Centre de droit comparé de la Faculté de droit de Waseda (Japon). Il a débuté en mars 2014 et a pris fin en janvier 2016. Dans un premier temps, des membres de la Faculté de droit de Waseda se sont rendus à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence en 2014 pour délivrer deux conférences sur ce sujet. Ce sont ensuite certains membres de l'équipe du CERIC qui se sont rendus à la Faculté de Waseda dans le cadre d'un colloque relatif au « Traitement du risque sanitaire et environnemental en droit franco-japonais ». Grâce au soutien du GIP (Mission de Recherche droit et justice), l'étude du Principe de précaution en droit de la responsabilité civile comparé se poursuit. Elle a donné lieu à une rencontre concernant le cas du contentieux des antennes-relais de téléphonie mobile le 24 septembre 2015 (pour la liste des manifestations organisées au titre de ce projet, cf. la Section Manifestations scientifiques). Des liens scientifiques ont alors été tissés avec des spécialistes de droit allemand, italien, anglais, chilien et japonais.